



## ASSEMBLEE GENERALE 2 AVRIL 2016

### RAPPORT MORAL DE PIERRE-HENRI LOPEZ

Un rapport très particulier.

C'est un rapport moral tout à fait particulier que je soumetts à notre assemblée générale 2016.

Comme vous tous, il m'était impossible d'imaginer il y a un an, lors de cette même assemblée, que notre ami Dominique ne serait plus là. Bien sûr, nous le savions malade, lui-même ne se cachait de rien, mais la brutale dégradation de son état de santé a eu lieu juste après cette assemblée. Il avait livré un rapport moral plein d'enthousiasme. La vie est ainsi faite et nos pensées vont avant tout à Yvette Méreuze présente parmi nous.

Nous avons rendu hommage à Dominique à travers le dernier numéro d'ULM Info que vous avez reçu. Dominique n'aimait pas la nostalgie mais les projets et la vie. Et c'est avant tout dans cet état d'esprit que je veux lui rendre hommage lors de ce rapport. Un rapport moral est un exercice à la fois formel et politique, je sais que je suis attendu et que les pressions nombreuses sont fortes, mais je ne me suis jamais dérobé.

Pendant plus de 12 ans au côté de Dominique, j'ai apporté à la Fédération les fruits de mon expérience. Je vous demande sincèrement de croire que je n'ai jamais ambitionné le poste de Président, depuis un an je me suis donné totalement à cette lourde charge que j'ai assumée par sens du devoir auquel Dominique était si attaché.

Comme premier vice-président et pour garantir la stabilité de la Fédération, il était en effet naturel que j'assume cette tâche et la majorité du comité directeur me soutient.

Depuis le mois de juin, mes déplacements ont été nombreux, Je n'ai pas cessé de bouger, de rencontrer, de travailler, plus que jamais. Je sais que remplacer 18 ans de présidence de Dominique est une situation ingrate et impossible et cela n'a d'ailleurs jamais été mon ambition.

Mon ambition est simple, c'est de garantir l'image et la santé de notre Fédération jusqu'à la prochaine mandature. Que les choses soient bien claires, je n'ai pas l'intention de me présenter au poste de président en 2017 où je serai dans ma 75<sup>ème</sup> année... Je soutiendrai en revanche activement une équipe renouvelée et expérimentée qui portera la politique que nous avons menée durant toutes ces années avec Dominique. Et je vous avouerai que s'il n'est pas dans ma nature de me plaindre, je suis malgré tout un peu surpris par la nature humaine.

Mais tout n'est pas noir !...

Je veux remercier ici la DGAC pour son soutien dans ces moments difficiles et notamment la MAGH, je veux saluer l'arrivée de Monsieur Patrick Amar en lui disant combien la fédération est attachée aux relations de qualité que nous avons pu nouer depuis des années avec ses services, et je pense à Alain Vella ici présent toujours disponible.

Je remercie tous ceux nombreux qui m'ont témoigné des signes de sympathie et d'encouragement lors de mes déplacements en région et c'est donc tout d'abord dans un esprit positif que je veux aborder ce rapport.

L'Année 2015 a été pour nous une année difficile, difficile par la perte de notre Président, difficile par l'accidentologie particulièrement lourde, difficile par les tentatives de nos voisins européens pour une modification des règles de notre pratique.

Nous avons malgré tout traversé cette année difficile en maintenant le cap et en affirmant toujours plus fort notre attachement à notre philosophie, à notre réglementation et à nos valeurs dont la plus importante est la responsabilité individuelle.

Il a fallu assurer notre présence aussi bien en France qu'en Europe à l'occasion de nombreuses réunions de travail. Nous nous sommes partagés les tâches au sein du Comité Directeur avec Jean-Claude Hanesse pour les questions européennes, à qui je vais céder la parole et qui va vous exposer les travaux de sa commission. (Texte de Jean-Claude) Thierry Couderc pour la sécurité et la réglementation, Denise Lacote toujours ferme à la trésorerie, Gérard Cofignot pour les espaces aériens, Joël Amiable avec l'équipe de France et ses champions, Sébastien Perrot qui a accepté de reprendre la rédaction de l'ULM INFO, les responsables des différentes commissions non élus mais qui font un travail considérable comme Monique Bouvier à la commission féminine,

Bernard Bonnet à la commission formation et tous ceux qui travaillent dans l'ombre de ces commissions ou dans nos services administratifs.

Je peux dire aujourd'hui que malgré vents et marées, le Comité Directeur, dans sa grande majorité, a tenu bon, cela s'est fait au prix d'un renoncement à pas mal de libertés et souvent de sacrifices familiaux. Il est impossible, vu de l'extérieur, de mesurer la lourdeur de la tâche et pour ces bénévoles, les heures de vol ont lourdement chuté, mais chacun à son poste a travaillé à la réalisation des objectifs pour lesquels nous avons été élus et que Dominique a toujours défendus.

Le programme de la mandature 2013/2017 a défini les actions prioritaires nécessaires et indispensables qu'il nous fallait mener dans les différents domaines :

- Réglementation
- Sécurité des vols
- Formation des instructeurs
- Espaces aériens et terrains
- Compétitions régionales, nationales et internationales
- Les nouvelles régions
- Image de l'ULM et communication

Dans tous ces domaines, nous avons été présents et les responsables des commissions vous présenteront après ce rapport moral leurs travaux et ce qui a été fait.

Ce que personne n'avait prévu, c'est l'accidentologie de 2015, c'est une situation qui a modifié fortement les priorités et nous avons dû, à la demande de la DGAC, avancer plus vite sur le dossier de la formation des instructeurs, bouleversant le calendrier et la fréquence des réunions de la commission formation. Il nous a fallu également, à la demande de la DGAC, intégrer le SNPPAL à nos travaux pour aboutir à une proposition commune pour l'ensemble des centres de formation.

Les réflexions sur les aménagements envisagés par ce groupe de travail ont été transmises à l'ensemble des centres de formation d'instructeurs, pour enrichir ce dossier par les propositions des responsables pédagogiques lors de la réunion plénière du 4 avril ici même.

Il est important de préciser que les propositions qui seront formalisées lundi ont pour objectif premier d'améliorer la sécurité des vols, et d'inverser la courbe des accidents, le tout dans le respect de notre réglementation actuelle.

Il est primordial de montrer notre capacité à être une force de proposition constructive et responsable, c'est dans l'unité et la cohésion que nous puissions notre force et c'est seulement à ce prix que notre voix est entendue.

Méfions-nous de notre goût de la dispute et de la contestation.

Je citerai ce que disait Dominique dans son dernier rapport moral l'année dernière :

*« En résumé chacun peut avoir des opinions différentes sur des détails, sur des options, sur certain choix... Mais il ne faut surtout pas se disperser sur le principe de la conservation du système déclaratif... Qui a cependant pour corollaire l'acceptation sans équivoque de nos limitations actuelles et celui de la responsabilité personnelle, pleine et entière de l'individu en tant que pilote. »*

Depuis la disparition de Dominique, certaines tensions retrouvent de la vigueur. Je vous demande donc en approuvant ce rapport moral de soutenir cette présidence de transition et de fidélité à notre ligne politique.

Vous allez devoir choisir des remplaçants pour deux places au CD. Les places semblent précieuses puisqu'il y a 11 candidats ! Mon rôle n'est pas d'interférer mais autant parler avec clarté comme le faisait Dominique. Je souhaite pouvoir travailler avec des élus qui partagent notre vision. Certains parmi vous ont la mémoire de notre fédération et ils savent ceux qui se sont réellement battus aux côtés de Dominique.

La légitimité de la fédération, c'est vous qui la donnez. Et le Comité Directeur est celui que vous souhaitez avoir ...

Vous avez compris le sens de ma démarche, je l'assume avec toute mon énergie. Je crois profondément que l'ULM a un superbe avenir, mais seule la continuité de notre action nous permettra de garder notre identité et de faire durer le succès sans pour autant perdre l'esprit...

Je vous remercie.

Intervention de Jean-Claude Hanesse – secrétaire général

## LA FFPLUM ET L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

Dominique Méreuze portait une attention toute particulière aux débats qui se déroulent hors de nos frontières, dans différentes associations ou instances européennes (European Microlight Federation –EMF-, Europe Air Sports –EAS-, et l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne – EASA-).

Il avait en fait très vite compris que l'avenir de notre activité serait sans doute tributaire d'une Europe en construction – dont on peut espérer, selon les circonstances – le meilleur ou le pire. D'où sa très grande vigilance vis-à-vis des réglementateurs européens (l'EASA), ou des utilisateurs ulmistes d'autres nationalités, dont les objectifs et les intérêts sont la plupart du temps divergents des nôtres.

Dominique m'avait demandé de l'accompagner et de le seconder dans la gestion de ces dossiers, ce que j'ai fait avec enthousiasme, mais hélas pendant trop peu de temps.

Depuis la disparition de Dominique, où en est-on ?

Principal événement : les instances européennes (EASA, puis Commission et Parlement) ont envisagé une modification du règlement 2008/216 (BR).

Petit rappel : c'est ce règlement qui, dans son Annexe 2 e) et f) exclut nos aéronefs de la mainmise européenne – et de la lourdeur qui y est associée.

Un projet de nouvelle Annexe (rebaptisée Annexe 1) a été publié, pour avis, par l'EASA en novembre 2015.

Ce projet respecte nos limitations actuelles, mais a introduit une nouveauté : l'élévation de masse pour les aéronefs électriques jusqu'à 540 kg. MAIS cette modification apparemment anodine et justifiée par le politiquement correct de l'utilisation d'une énergie « verte », ouvrait une brèche dans la doctrine sacrosainte de l'énergie à l'impact – qui est la principale justification à la limitation de masse à 450 kg.

Il n'en a pas fallu plus pour susciter un tsunami dans le groupe des pays du Nord (Nordic countries) en faveur de l'augmentation globale de masse des aéronefs exclus de la BR.

La Belgique et la France, par ma voix, se sont dès le début opposées à une modification des limites existantes, dans les débats qui ont eu lieu au sein de l'EMF (j'avais, entretemps, été élu vice-président de ladite EMF).

Mais nous avons été immédiatement très isolés et avons dû faire face à une position très ferme (et majoritaire) des pays anglo-saxons.

EMF a donc adopté une position favorable à cette augmentation de masse, en en fixant la limite à 600 kg. C'est la loi de la démocratie qui s'applique et on peut dans ce domaine-là aussi, en déplorer parfois les effets...

Mais il faut bien comprendre que l'interlocuteur de l'EASA, chargé de lui fournir un avis des pratiquants de l'aviation légère, ce n'est pas EMF, mais Europe Air Sports. Et, au sein d'EAS, ce sont les «Aéroclubs» nationaux qui siègent, c'est-à-dire, pour la France, le CNFAS. Michel ROCCA, qui représente le CNFAS, a bien défendu suivant les consignes de notre président notre position intransigeante sur la conservation de notre réglementation ULM à 450 kg.

Europe Air Sports se réunit le 9 avril prochain à Bordeaux, et je tenterai d'y faire entendre à nouveau la voix de la FFPLUM : mais là encore, nous avons toute probabilité d'être mis en minorité, comme au sein d'EMF : les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Toute cette problématique a été étudiée par le Comité directeur de la Fédération dans sa réunion du 30 janvier dernier.

Nous avons deux attitudes possibles :

- Nous raidir, et n'accepter aucune modification dans la proposition actuelle de l'EASA (il était alors à craindre que les choses se fassent sans nous).
- Accepter de discuter d'une évolution possible de l'Annexe 1. Et la voie à suivre pourrait être celle de la création d'un nouveau paragraphe – et donc d'une nouvelle catégorie de machines – en laissant intact le paragraphe e) qui inclut notre législation actuelle.

Brièvement, notre proposition a repris les éléments suivants :

- Pour les ULM traditionnels, nous voulons maintenir inchangée l'Annexe 2 e) du règlement 2008/216.
- Nous sommes en faveur d'une nouvelle catégorie, figurant dans un paragraphe totalement différent, permettant la réalisation d'ULM « avancés » pesant jusqu'à 540 kg (ou 560, ou 600 ?).
- Nous sommes opposés à ce que cette catégorie soit réservée aux aéronefs à propulsion électrique, mais souhaitons qu'elle soit au contraire ouverte à tout mode de propulsion qui réduit les émissions polluantes, ou qui améliore la sécurité.
- Point additionnel : nous nous opposons à la possibilité revendiquée par l'EASA de bypasser le Parlement Européen, en décidant de son propre chef si un aéronef peut revenir dans son giron après en avoir été exempté par le Parlement et la Commission.

Cette proposition avait pour but :

- De ne pas faire apparaître la France comme un pays bloquant toute évolution.
- De donner aux politiciens les arguments qu'ils souhaitent et qui les mettent en valeur, en leur permettant de se draper de vertu et de lin blanc : l'amélioration de la sécurité et la protection de l'environnement.

Hélas, cette approche consensuelle a encore paru trop modérée à la plupart des pays européens membres d'Europe Air Sports, et l'avis, le « position paper » en préparation demandera sans doute à l'EASA une extension de masse à 600 kg. Il faut bien sûr y voir le lobbying intense des constructeurs d'Europe de l'Est, d'Allemagne et d'Italie soucieux d'écouler leurs productions. Nous en débattons samedi prochain à Bordeaux, je l'ai déjà dit.

Cependant, l'échec probable de notre suggestion de consensus nous conforte dans l'affirmation de nos fondamentaux. C'est ainsi qu'il convient de :

- Rappeler que la FFPLUM est attachée à la limitation de 450 kg, comme garante de la pérennité du régime déclaratif.
- Réaffirmer que toute idée d'augmentation de cette masse en tant que définition d'un ULM ne sera étudiée par la FFPLUM que si tous les points du régime déclaratif actuel sont applicables en France à cette augmentation.
- Préciser que nous nous désolidariserons des positions des associations européennes si elles comportent un risque d'altération de ces principes.

Il faut néanmoins relativiser l'actuel danger : l'avis qui sera donné aux instances européennes n'est qu'un avis, et qui plus est, contraire à leur propre proposition initiale. Les chances d'aboutir d'une telle modification me paraissent donc finalement assez minces, du moins pour l'instant. Mais le ver est dans le fruit, et cela nous impose une grande vigilance : sur cet échiquier européen, chaque détail peut être lourd de conséquences. Je vous tiendrai informés dans ULM info, que vous recevez tous à domicile désormais.

JEAN-CLAUDE HANESSE

Secrétaire général FFPLUM